

Handicap et accessibilité

Un agent du CCAS est référent « handicap » sa mission est de sensibiliser la population et l'ensemble des services de la Ville et faire que la dimension inclusive de nos services soit présente dans les projets. La question de l'accessibilité des ERP relève, elle, de la Direction des services techniques.

Actions de sensibilisation de la population aux handicaps afin de favoriser l'inclusion et la parité citoyenne :

- › Séances Ciné m'accueille » : plusieurs fois dans l'année, des séances de cinéma adaptées aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées sont proposées à tous. Renseignez-vous auprès du CCAS.
- › Initiation d'un bureau de vote pour des jeunes en situation de handicap de l' [Association Jeunesse et Avenir](#) afin de mieux comprendre le fonctionnement des institutions.
- › Campagne de sensibilisation auprès des citoyens "La ville n'est pas une jungle" dans le but de lutter contre les incivilités, sensibiliser les Guérandais aux bonnes pratiques du code de la route et des réglementations, faire prendre conscience du danger occasionné par un mauvais stationnement, une mauvaise utilisation de l'espace public, inciter les habitants à utiliser les zones de stationnement réglementées et/ou trouver des alternatives à la voiture sur les courts trajets (mobilité douce), concilier la mobilité des personnes et le respect de la nature, de l'espace public...

La Commission communale Accessibilité

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Le travail mené par les équipes de la ville et ses partenaires s'exerce donc sur deux axes principaux d'intervention interdépendants : l'accessibilité et l'inclusion.

- › L'accessibilité qui doit garantir un plein accès pour chacun à tous les domaines de la vie quotidienne : école, travail vie citoyenne, logement, loisirs, etc... et par conséquent, qui doit garantir un confort d'usage de l'ensemble des citoyens.
- › L'inclusion qui permet à tous de bénéficier de l'ensemble des services proposés par la Ville, dans l'esprit du "vivre ensemble".

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h